



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : mensuelle

Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des entreprises de 11 salariés ou plus du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision économique à court terme sur le secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente et prochaine de leur production et de leurs effectifs, leurs carnets de commandes, les goulots de production qu'ils rencontrent, les difficultés de recrutement, la tendance des prix, etc. Les chefs d'entreprise fournissent également des informations sur leurs investissements, l'évolution des délais de paiements de leur clientèle et une opinion sur leur situation de trésorerie.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 2 500 entreprises de plus de 10 salariés. Toutes les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par Internet avec possibilité de réponse par voie postale sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).